

01000 - Gestion financière

**Propositions de Garanties d'emprunts
- Organismes de construction -
Nouveau Logis de l'Est - HOCHFELDEN**

Rapport n° CP/2018/111

Service gestionnaire :

E220 - Service du budget et de la dette

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'accorder une garantie d'emprunt pour un prêt souscrit par la SA d'HLM Nouveau Logis de l'Est – Groupe SNI pour la construction de logements situés à Hochfelden.

Lors de sa séance du 8 novembre 2005, le Conseil Général a décidé de la mise en place d'un dispositif de garantie à 100% pour les prêts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, en vue de la réalisation et de la réhabilitation de logements sociaux, dès lors que l'organisme concerné a conclu un contrat d'objectifs avec le Département, sous réserve que ce contrat d'objectifs ait prévu cette clause d'octroi d'une garantie à 100%.

Dans ce cadre, la Commission Permanente du Conseil Départemental réunie le 4 décembre 2017 a approuvé la convention d'objectifs conclue entre le Département et la SA d'HLM Nouveau Logis de l'Est – Groupe SNI pour la mise en œuvre de la politique départementale de l'habitat 2017. La convention a été conclue le 7 décembre 2017.

La SA d'HLM Nouveau Logis de l'Est – Groupe SNI sollicite la garantie du Département, à hauteur de 100%, pour un emprunt d'un montant de 919 796 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations conclu le 11 août 2017 et constitué de quatre Lignes du Prêt PLAI et PLAI foncier (prêt locatif aidé d'intégration) de 237 487 € et de 63 750 € et PLUS et PLUS foncier (prêt locatif à usage social) de 435 623 € et de 182 936 €. Cet emprunt est destiné à financer l'opération de construction de 11 logements situés Lotissement Les Hirondelles à Hochfelden.

La présente action se fonde sur les articles L3231-4 et L3231-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux garanties d'emprunts.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'accorder la garantie du Département à la SA d'HLM Nouveau Logis de l'Est – Groupe SNI à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 919 796 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) destiné à financer l'opération de construction de 11 logements situés Lotissement Les Hirondelles à Hochfelden et souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon l'annexe jointe à cette délibération ;

- approuve les termes du projet de convention à conclure avec la SA d'HLM Nouveau Logis de l'Est – Groupe SNI et autorise le président du Conseil Départemental à signer tous les documents établis en cette affaire ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;

- autorise par ailleurs le président du Conseil Départemental à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Strasbourg, le 28/03/18

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized initials 'FB' followed by a long horizontal stroke.

Frédéric BIERRY